



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VIANNEY
170, avenue Centrale, C.P. 39, Saint-Vianney (Québec) G0J 3J0
Courriel: stvianney@mrcmatapedia.gc.ca
Téléphone: 418-629-4082 Télécopieur: 418-629-4821

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LA PRESENTE DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE;

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Vianney, ce 22 août 2016 à 19h30, suite au dépôt par le directeur-général du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, suite à la résolution **no.174-2016**, le Conseil retire le règlement **no.241-2016** : *Règlement d'emprunt de 195 300 \$ pour l'acquisition de machinerie - Entretien des chemins d'hiver et d'été (voirie)*, adopté lors de la séance extraordinaire du 9 août 2016.

QUE le certificat ainsi que la résolution ci-haut mentionnée seront disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Vianney situé au 170, avenue Centrale à Saint-Vianney aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Vianney ce 23^e jour d'août 2016.
En vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec

Frédérick Corneau
Directeur-général/secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VIANNEY
MRC DE LA MATAPÉDIA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NO: 174-2016

COPIE DE RÉSOLUTION de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Vianney, tenue le 22 août 2016, à 19h30 ; à la salle du conseil municipal, située au 170, avenue Centrale à Saint-Vianney à laquelle sont présents :

LE MAIRE :	Georges Guénard	
LES MEMBRES DU CONSEIL :	Reine-Aimée Thibault	Huguette Blanchette
	Robert Charest	Serge Côté
	Jean-Philippe Gagnon	Valérie Jean

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Georges Guénard, Maire.
Est également présent, le Directeur-général et secrétaire-trésorier, Monsieur Frédérick Comeau.

RETRAIT DU RÈGLEMENT NO.241-2016 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 195 300 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER ET D'ÉTÉ (VOIRIE).

ATTENDU QUE : Un Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter fut diffusé le 10 août 2016.

ATTENDU QUE : Un registre des personnes habiles à voter fut tenu le 16 août 2016 au bureau municipale de 9h00 à 19h00.

ATTENDU QUE : Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no.241-2016 est de (480).

ATTENDU QUE : Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de (58).

ATTENDU QUE : Le nombre de signatures apposées sur le registre fût de (79).

Il est proposé par Mme Huguette Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au **retrait du règlement no.241-2016** adoptée à la séance extraordinaire du 9 août 2016.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DU 23 AOÛT 2016



Frédérick Comeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Note : sous réserve d'approbation lors d'une séance ultérieure